



BRÈVE

Le 4 avril 2019,

L'EPA Sénart, signataire de la Charte d'engagement volontaire en faveur du « Permis d'expérimenter »

La charte d'engagement vise « à faire connaître, déployer et utiliser » le permis d'expérimenter, issu de la loi Essoc. L'initiative se décline notamment via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) visant à inciter les maîtres d'ouvrage à utiliser ce dispositif. Le permis en question doit permettre aux constructeurs de proposer des solutions innovantes, divergentes de la réglementation en vigueur, dans un but de simplification des travaux de construction.

Cette signature a eu lieu en présence de Julien Denormandie, Ministre chargé de la Ville et du Logement. A cette occasion, le ministre a rappelé que : « *L'innovation promet en effet de réduire les coûts de production, de rénovation et d'occupation des biens contribuant in fine à développer du logement abordable d'une part, et installer les emplois à proximité des lieux de vie, en accélérant les projets d'activités ou de bureaux, d'autre part.* »

Alexandre Maïkovsky, directeur des Opérations, et signataire de la charte au nom de l'EPA Sénart : « *L'EPA Sénart relayera auprès des partenaires du territoire le permis d'expérimenter et appuiera les maîtres d'ouvrages volontaires dans la conduite de leurs projet innovants au sein de nos opérations d'aménagement, notamment dans nos écoquartiers en cours de développement tels que l'Eau Vive, à Lieusaint, et l'Arboretum de Chanteloup, à Moissy-Cramayel, ainsi que sur des opérations tertiaires et d'activités, notamment sur le Carré Sénart.* ».

À propos de l'Opération d'Intérêt National de Sénart et de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart :

Sénart, territoire de Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 124 000 habitants, 5 700 entreprises et 41 000 emplois. Chaque année, Sénart génère la création de plus de 1 000 emplois et la construction d'environ 1 000 logements.

L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'Opération d'Intérêt National, au sein de l'agglomération de Grand Paris Sud. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contacts Presse :

Galivel & Associés – Carol Galivel • Valentin Eynac

21-23, rue Klock – 92110 Clichy

Tél : 01 41 05 02 02 // Fax : 01 41 05 02 03

galivel@galivel.com // www.galivel.com

EPA Sénart – Agnès Ramillon, Directrice générale adjointe au développement

01 64 10 15 15

